

Distr.: Générale  
28 septembre 2011

Français  
Original : Anglais

---

**Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques**

**Première réunion**

Belgrade, 15-18 novembre 2011

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique : nouvelles questions de politique générale**

## **Nouvelles questions de politique générale et gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs**

### **Note du secrétariat**

#### **Résumé analytique**

1. L'une des fonctions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, énoncée à l'alinéa j) du paragraphe 24 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, consiste « à attirer l'attention sur les nouvelles questions de politique générale, à mesure qu'elles surviennent, et à recommander des mesures appropriées pour celles-ci, ainsi qu'à dégager un consensus sur les priorités en matière d'action concertée ».
2. Conformément à cette fonction et suite aux débats menés sur les nouvelles questions de politique générale à la deuxième session de la Conférence, qui s'est tenue en mai 2009, la présente note vient résumer les progrès accomplis sur les nouvelles questions de politique générale recensées dans la résolution II/4 de la Conférence, y compris les peintures à base de plomb, les substances chimiques incorporées dans les produits, les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques, et les nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés, et la résolution II/5 sur la gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs.
3. On fera une mention particulière des documents suivants, préparés par les organisations participant au Programme interorganisations pour une gestion rationnelle des produits chimiques, qui fournissent des informations supplémentaires sur les progrès accomplis pour ces questions :
  - a) SAICM/OEWG.1/8 : Nouvelles activités proposées pour le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques;
  - b) SAICM/OEWG.1/9 : Rapport d'activité sur l'application de la résolution II/4 B sur les peintures à base de plomb;
  - c) SAICM/OEWG.1/10 : Rapport sur le projet relatif aux substances chimiques incorporées dans les produits, y compris un projet de recommandations;
  - d) SAICM/OEWG.1/11 : Rapport d'activité sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques;

---

\* SAICM/OEWG.1/1/Rev.1.

e) SAICM/OEWG.1/12 : Rapport d'activité sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés;

f) SAICM/OEWG.1/13 : Rapport d'activité sur la gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs.

4. Conformément au paragraphe 2 de la résolution II/6, le Groupe de travail à composition non limitée est chargé d'examiner la mise en œuvre, l'élaboration et l'amélioration de l'Approche stratégique, en s'attendant pour ce faire à :

a) Poursuivre l'examen des travaux concernant les nouvelles questions de politique générale;

b) Examiner les propositions d'inscription de nouvelles activités dans le Plan d'action mondial;

c) Examiner les initiatives en cours ainsi que les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la réalisation de l'objectif consistant à faire en sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques sont utilisés et produits de façon à réduire à un minimum les effets néfastes graves sur la santé humaine et l'environnement;

d) Examiner les résultats des réunions régionales;

e) Définir les questions prioritaires susceptibles d'être inscrites à l'ordre du jour des sessions de la Conférence.

5. Le Groupe de travail à composition non limitée pourrait également préparer des projets de décisions ou résolutions, en vue de leur adoption éventuelle par la Conférence, à sa troisième session qui se tiendra en 2012.

### **Mesures que pourrait prendre le Groupe de travail à composition non limitée**

6. Compte tenu des travaux en cours sur les nouvelles questions de politique générale et sur la gestion des produits chimiques perfluorés, de la nécessité de mener à bien ces travaux et des ressources limitées dont dispose actuellement le secrétariat, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être :

a) S'agissant des nouvelles questions de politique générale :

i) Examiner les progrès accomplis pour chaque nouvelle question de politique générale, tel que demandé dans la résolution II/4, y compris la question de savoir si les mesures demandées pour chacune d'entre elles ont été mises en œuvre adéquatement;

ii) Examiner des recommandations relatives à la poursuite d'une action concertée pour chaque question de politique générale, selon que de besoin;

iii) Préparer un projet de résolution générale, en vue d'un examen plus poussé par la Conférence internationale pour la gestion des produits chimiques, à sa troisième session;

b) S'agissant de la gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs :

i) Examiner les progrès accomplis dans le cadre des travaux menés sur la gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, comme demandé dans la résolution II/5;

ii) Examiner les informations fournies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et faire des observations sur le mandat du groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés, créé pour remplacer le groupe directeur sur les produits chimiques perfluorés de l'OCDE, comme convenu à la quarante-quatrième réunion conjointe du Comité de l'OCDE sur les produits chimiques et du Groupe de travail de l'OCDE sur les produits chimiques, les pesticides et la biotechnologie et, en particulier, sur les travaux proposés pour 2011-2012;

iii) Proposer des nominations de membres du groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés, comme demandé à la quarante-quatrième réunion conjointe.

## I. Contexte

7. L'une des fonctions de la Conférence, énoncée au paragraphe 24 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques consiste « à attirer l'attention sur les nouvelles questions de politique générale, à mesure qu'elles surviennent, et à recommander des mesures appropriées pour celles-ci, ainsi qu'à dégager un consensus sur les priorités en matière d'action concertée ». Le paragraphe 14 g) et le paragraphe 15 g) de la Stratégie politique globale invitent les pays à veiller à ce que les nouvelles questions qui constituent des sujets de préoccupation à l'échelle mondiale soient suffisamment traitées, grâce à des mécanismes appropriés, et à accélérer le rythme de la recherche scientifique axée sur le recensement et l'évaluation des effets des produits chimiques sur les êtres humains et l'environnement, y compris les nouvelles questions de politique générale.

8. Dans sa résolution II/4, la Conférence a demandé au secrétariat de faire rapport au Groupe de travail à composition non limitée à sa première réunion, et à la Conférence à sa troisième session, sur les progrès accomplis dans le cadre des travaux menés sur les nouvelles questions de politique générale, à savoir :

- a) Les peintures à base de plomb;
- b) Les substances chimiques incorporées dans les produits;
- c) Les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques;
- d) Les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés.

9. Reconnaisant la pertinence des programmes et activités existants et souhaitant éviter les doubles emplois, la Conférence a invité les organisations intergouvernementales suivantes à diriger les travaux concernant les nouvelles questions de politique générale, comme suit :

- a) Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) (peintures à base de plomb);
- b) Le PNUE (substances chimiques incorporées dans les produits);
- c) Les organisations participant au Programme interorganisations pour une gestion rationnelle des produits chimiques et les secrétariats de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques);
- d) Les organisations régionales compétentes, y compris l'OCDE et d'autres organisations participant au Programme interorganisations pour une gestion rationnelle des produits chimiques, ainsi que l'Organisation internationale de normalisation (nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés).

10. Dans sa résolution II/5 sur la gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, la Conférence a invité les responsables de programmes de bonne gestion à présenter un rapport d'activité sur les travaux menés.

11. Des travaux concernant les nouvelles questions de politique générale ont été menés pendant toute la période qui s'est écoulée depuis la deuxième session de la Conférence, et des mises à jour régulières ont été présentées aux réunions régionales de l'Approche stratégique, tenues en 2010 et 2011.

## II. Résumé des progrès accomplis sur les nouvelles questions de politique générale et sur la gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs

### A. Mesures demandées au titre des résolutions II/4 et II/5

12. La résolution II/4 a demandé que des mesures spécifiques soient prises pour chacune des nouvelles questions de politique générale recensées. Ces mesures sont :

- a) S'agissant des peintures à base de plomb :

- i) Création d'un partenariat mondial pour promouvoir l'élimination progressive des peintures à base de plomb;
- ii) Élaboration d'un plan d'activités, assorti de délais précis, pour parvenir à l'élimination mondiale des peintures à base de plomb, dans les domaines suivants :
  - a. Sensibilisation à la toxicité du plomb et à la disponibilité de produits de remplacement;
  - b. Fourniture d'orientations et d'une assistance pour recenser les expositions potentielles au plomb;
  - c. Fourniture d'une assistance à l'industrie (fabricants, grossistes et détaillants);
  - d. Mise en place de programmes de prévention visant à réduire l'exposition au plomb;
  - e. Promotion de cadres réglementaires nationaux;
- b) S'agissant des substances chimiques incorporées dans les produits:
  - i) Mise en œuvre d'un projet dirigé par le PNUE :
    - a. Collecte et examen des informations existantes sur les systèmes d'information relatifs aux substances chimiques incorporées dans les produits;
    - b. Évaluation des besoins d'information de toutes les parties prenantes et recensement des lacunes;
    - c. Formulation de recommandations pour une action concertée concernant les informations sur les substances chimiques incorporées dans les produits;
  - ii) Création d'un groupe consultatif sur le projet et préparation d'un rapport sur le projet;
  - iii) Présentation de propositions de mesures concertées qui tiennent compte du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et évitent le chevauchement d'activités dans le cadre de ce système;
- c) S'agissant des substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques :
  - i) Organisation d'un atelier visant à recenser et à examiner les questions relatives à la gestion des produits chimiques, en se fondant sur l'approche du cycle de vie, notamment en ce qui concerne la conception des produits électriques et électroniques, la chimie verte, le recyclage et l'élimination;
  - ii) Formulation d'une série d'options et de recommandations pour des travaux futurs, en utilisant des mécanismes existants dans la mesure du possible, pour examen et action concertée éventuelle par la Conférence, à sa troisième session;
- d) S'agissant des nanomatériaux et des nanotechnologies:
  - i) Facilitation de l'accès aux informations pertinentes et du partage d'informations nouvelles, au fur et à mesure que celles-ci deviennent disponibles;
  - ii) Élaboration d'un rapport qui tient compte notamment des questions intéressant les pays en développement et les pays à économie en transition.

13. En ce qui concerne la gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, la résolution II/5 a demandé d'examiner la possibilité « d'élaborer, de faciliter et de promouvoir de manière ouverte, transparente et intégrée, des programmes nationaux et internationaux de bonne gestion et des approches réglementaires visant à réduire les émissions et la teneur en produits chimiques perfluorés jugés préoccupants dans les produits, ainsi qu'à prendre des dispositions pour assurer leur élimination à l'échelle mondiale, selon qu'il convient, et si cela est possible sur le plan technique ».

## **B. Progrès accomplis dans l'application des mesures demandées au titre des résolutions II/4 et II/5**

14. Les progrès accomplis sur les nouvelles questions de politique générale recensées dans les résolutions II/4, et sur la gestion des produits chimiques perfluorés, comme demandé dans la résolution II/5, sont résumés dans les sous-parties ci-après.

### **1. Peintures à base de plomb**

15. Le PNUE et l'OMS ont mené à bien des travaux de fonctionnement et d'organisation, et ont créé un Partenariat connu sous le nom d'Alliance mondiale pour éliminer les peintures à base de plomb. Les progrès réalisés incluent :

- a) La promotion de la résolution II/4 B auprès des responsables gouvernementaux et des professionnels de la santé et de l'environnement qui s'occupent tout particulièrement de l'hygiène de l'environnement pour les enfants et de la prévention de l'intoxication par le plomb;
- b) La tenue d'une première réunion organisationnelle de l'Alliance mondiale, afin d'élaborer des buts généraux et des objectifs spécifiques pour cette initiative;
- c) La création d'un groupe consultatif provisoire, chargé d'examiner des questions intersectorielles et chargé d'examiner et de promouvoir des mesures propres à mettre en œuvre les buts généraux et les objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale;
- d) La réalisation d'activités de communication et de promotion, afin de trouver des partenaires officiels de l'Alliance, y compris en organisant des manifestations parallèles lors des réunions régionales de l'Approche stratégique.

16. Un rapport sur les progrès accomplis dans l'application des dispositions de la résolution II/4 sur les peintures à base de plomb et sur les travaux menés dans le cadre de l'Alliance mondiale figure dans les documents SAICM/OEWG.1/9 et SAICM/OEWG.1/INF/4.

### **2. Substances chimiques incorporées dans les produits**

17. Le PNUE a créé un groupe directeur chargé de fournir des avis sur la meilleure façon de réaliser le projet sur les substances chimiques incorporées dans les produits. Une réunion s'est tenue à Genève, les 17 et 18 décembre 2009, pour réaliser une étude visant à définir, à cibler et à hiérarchiser les besoins des parties prenantes et les secteurs de produit à examiner de manière plus approfondie.

18. Quatre études de cas ont été faites dans quatre secteurs distincts, à savoir, la fabrication de produits, la fabrication de produits électroniques, la fabrication de jouets et la production de textiles. Chaque étude de cas a examiné l'état de l'échange d'information dans le secteur considéré, recensé les besoins d'information spécifiques concernant les substances chimiques incorporées dans les produits, inventorié les flux d'information dans le secteur considéré, recensé les obstacles éventuels à la fourniture et à l'accès aux informations, et cherché à définir les moyens de surmonter ces obstacles. Des consultations ont été menées auprès d'experts, à Genève, les 9 et 10 décembre 2010, pour examiner les études de cas et définir la voie à suivre. Le document SAICM/OEWG.1/INF/5 fournit une synthèse des quatre études de cas et des consultations menées avec les experts.

19. Ultérieurement, un atelier sur le projet a été organisé à Genève, du 16 au 18 mars 2011. Les participants à l'atelier ont défini les éléments à inclure dans les recommandations élaborées par le PNUE, pour examen à la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée et à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques. Le rapport de l'atelier figure dans le document SAICM/OEWG.1/INF/6. Un rapport général sur le projet, y compris les recommandations à l'intention du Groupe de travail à composition non limitée, figure dans le document SAICM/OEWG.1/10.

### **3. Substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques**

20. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a travaillé en collaboration avec les secrétariats des Conventions de Bâle et de Stockholm pour organiser un atelier international sur les questions relatives aux produits électriques et électroniques, en se fondant sur l'approche du cycle de vie. Le rapport de l'atelier, qui s'est tenu à Vienne, du 29 au 31 mars 2011, figure dans le document SAICM/OEWG.1/INF/7, et un rapport sur les activités liées aux substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques figure dans le document SAICM/OEWG.1/11.

#### 4. Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés

21. Dans le cadre des travaux menés sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, des progrès ont été accomplis dans trois principaux domaines. Tout d'abord, l'OCDE et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ont organisé une série d'ateliers de sensibilisation, en association avec les réunions régionales de l'Approche stratégique, afin d'informer les pays en développement et les pays à économie en transition au sujet des applications potentielles des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés. Deuxièmement, des activités pilotes sont en cours de réalisation en Colombie, au Nigéria et en Thaïlande, pour examiner l'élaboration de politiques publiques nationales en matière de nanotechnologies. Troisièmement, un rapport sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, notamment sur les questions qui intéressent les pays en développement et les pays à économie en transition, a été coordonné par le secrétariat de l'Approche stratégique. Un résumé de ces activités figure dans le document SAICM/OEWG.1/12. Le texte intégral du rapport concernant le troisième domaine de travail susmentionné figure dans le document SAICM/OEWG.1/8.

#### 5. Gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs

22. Les progrès accomplis dans le domaine de la gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs ont été supervisés par un groupe directeur. Les activités menées comprennent :

- a) La création d'un portail Internet sur les produits chimiques perfluorés ([www.oecd.org/ehs/pfc](http://www.oecd.org/ehs/pfc));
- b) La diffusion générale d'une étude confidentielle de l'OCDE de 2009 sur les produits chimiques perfluorés;
- c) L'organisation de séminaires en ligne;
- d) L'organisation d'un atelier sur les produits chimiques perfluorés, le 5 septembre 2011, juste avant la troisième réunion régionale de l'Approche stratégique dans les pays d'Asie et du Pacifique;
- e) L'extension du statut de membre du groupe directeur, de manière à inclure des pays qui ne sont pas membres de l'OCDE.

23. Le rapport sur les progrès accomplis et les recommandations formulées pour ce domaine d'activités a été établi par les organisations participant au Programme interorganisations pour une gestion rationnelle des produits chimiques et par l'OCDE, comme mentionné au paragraphe 10 ci-dessus, et figure dans le document SAICM/OEWG.1/13.

### III. Résultats des réunions régionales de l'Approche stratégique en ce qui concerne les nouvelles questions de politique générale et la gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs

24. Les progrès accomplis dans le cadre des travaux menés pour appliquer les résolutions II/4 et II/5 ont été examinés à toutes les réunions régionales de l'Approche stratégique, depuis la deuxième session de la Conférence internationale de la gestion des produits chimiques.

25. Dans le cadre de la préparation de la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée, les participants aux réunions régionales de l'Approche stratégique dans les pays d'Afrique et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté des recommandations et des résolutions sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques, sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, et sur les peintures à base de plomb. Des informations sur les résultats des réunions régionales tenues en 2011 sont fournies dans le document SAICM/OEWG.1/3, et dans une compilation des rapports, y compris les résolutions, qui figure dans le document SAICM/OEWG.1/INF/11.

## **IV. Nouvelles questions de politique générale et gestion des produits chimiques perfluorés dans le contexte de la réalisation du but de 2020 énoncé dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable**

26. En adoptant l'Approche stratégique, la communauté internationale a reconnu que la gestion rationnelle des produits chimiques était essentielle pour parvenir au développement durable et que, bien que de nombreux progrès avaient été accomplis dans le cadre de l'application de différents accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la gestion de certaines substances chimiques, les progrès accomplis dans la gestion internationale des produits chimiques demeuraient insuffisants et beaucoup restait à faire.

27. Cette reconnaissance a été consacrée dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable<sup>1</sup>, dont l'un de ses buts est que, d'ici à 2020, « les produits chimiques sont utilisés et produits de manière à réduire à un minimum les effets néfastes graves sur la santé humaine et l'environnement ». Le paragraphe 13 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique énonce que ce but constitue l'objectif général de l'Approche stratégique.

28. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis dans l'application des mesures demandées au titre des résolutions II/4 et II/5, dans le contexte de la réalisation du but de 2020 susmentionné. Tout particulièrement, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner si les travaux réalisés à ce jour et si les recommandations pour des futurs travaux contribuent suffisamment à la réalisation du but de 2020.

### **A. Peintures à base de plomb**

29. Comme indiqué dans le rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution II/4 B, l'élaboration d'un plan d'activités cohérent et holistique pour l'Alliance mondiale pour éliminer les peintures à base de plomb, assorti de délais précis pour mesurer les progrès accomplis pour parvenir à l'élimination mondiale des peintures à base de plomb d'ici à 2018, est en cours de finalisation. L'élimination des peintures à base de plomb d'ici à 2018 contribuerait de manière significative à la réalisation du but de 2020.

30. Le PNUE et l'OMS ont recensé, dans le document SAICM/OEWG.1/9, trois facteurs essentiels pour parvenir au but général et aux objectifs spécifiques de l'Alliance mondiale, à savoir, la participation des gouvernements, l'engagement du secteur privé et l'appui financier.

31. Les mesures proposées tiennent compte de ces facteurs essentiels. En examinant les progrès accomplis dans le domaine des peintures à base de plomb, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner des moyens spécifiques d'encourager une participation plus large à l'Alliance mondiale, en particulier une participation des gouvernements, et des moyens de soutenir des mesures de sensibilisation au niveau national, par le biais d'une journée d'action internationale de prévention de l'intoxication par le plomb, qui serait organisée pour la première fois en octobre 2013, en mettant l'accent sur l'élimination des peintures à base de plomb.

32. Sachant que le plan d'activités devrait être finalisé au début de l'année 2012, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être inviter le PNUE et l'OMS à présenter ce plan d'activités à la Conférence internationale de la gestion des produits chimiques, à sa troisième session, et inviter également le PNUE et l'OMS à tenir compte des débats menés lors de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée, selon qu'il convient, pour finaliser ces travaux.

### **B. Substances chimiques incorporées dans les produits**

33. Des activités de sensibilisation aux substances chimiques incorporées dans les produits constituent un moyen essentiel pour réduire les risques associés à une exposition à des substances dangereuses. Le projet dirigé par le PNUE dans ce domaine bénéficie des conseils fournis par un groupe directeur multipartite et vise plusieurs secteurs de produit. Les travaux menés à ce jour comprennent une étude réalisée par des correspondants de l'Approche stratégique, une étude destinée à recenser les systèmes existants et les besoins d'information des parties prenantes et les lacunes subsistant dans les informations, des études de cas approfondies dans quatre secteurs de produit, et des consultations menées avec les parties prenantes à l'occasion de réunions et d'ateliers.

<sup>1</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août–4 septembre 2002* (Publication des Nations Unies, No. F.03.II.A.1 et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe.

34. Le PNUE, en consultation avec un groupe de rédaction composé principalement de membres du groupe directeur du projet, a formulé des recommandations concernant l'échange d'informations sur les substances chimiques incorporées dans les produits, pour examen par la Conférence, à sa troisième session. Ces recommandations concernent, entre autres, la réalisation de projets pilotes dans plusieurs secteurs, et une proposition d'élaborer, dans le cadre d'un processus multipartite, un accord non juridiquement contraignant pour faciliter le flux d'information sur les substances chimiques incorporées dans les produits. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner ces recommandations, à la lumière du but de 2020 susmentionné et de l'objectif de la Stratégie politique globale relatif aux connaissances et à l'information.

### **C. Substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques**

35. L'utilisation d'une approche fondée sur le cycle de vie pour les substances dangereuses contenues dans les produits électriques et électroniques est une mesure importante pour prévenir les effets néfastes d'une exposition à ces substances sur la santé humaine et l'environnement. Une importance particulière devrait être accordée à l'exportation non réglementée de déchets dangereux électriques et électroniques et de produits électriques et électroniques arrivant en fin de vie, en provenance de pays développés et à destination de pays en développement et de pays à économie en transition qui ne disposent pas d'infrastructures suffisantes pour assurer une élimination adéquate de ces déchets et produits.

36. En examinant les progrès accomplis dans l'application de la résolution II/4 C, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les recommandations élaborées à l'atelier organisé à Vienne, en mars 2011. D'autre part, le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander que la Conférence internationale de la gestion des produits chimiques adopte la proposition de résolution qui figure dans le document SAICM/OEWG.1/11.

37. Cette résolution rappelle, entre autres choses, la nécessité de protéger la santé des travailleurs et des communautés contre une exposition aux substances dangereuses contenues dans les produits électriques et électroniques, depuis l'extraction jusqu'à l'élimination de ces substances, et recommande d'inclure les activités menées sur ces substances comme nouveau domaine d'activité dans le Plan d'action mondial<sup>2</sup>. Elle demande également de poursuivre les travaux concernant l'élaboration d'une série de ressources sur les meilleures pratiques internationales dans ce domaine. La résolution encourage aussi les gouvernements à prendre des mesures spécifiques pour gérer les substances chimiques dangereuses contenues dans les produits électriques et électroniques, tout au long de leur cycle de vie, et encourage le secteur de la santé, notamment les ministres de la santé, à participer activement aux activités menées dans le secteur des produits électroniques.

### **D. Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés**

38. Les caractéristiques spécifiques des nanomatériaux ont abouti à leur utilisation dans différentes applications nouvelles. Bien que les nanomatériaux soient produits en plus petites quantités que d'autres substances chimiques, on s'attend à une augmentation importante de leur utilisation au cours de la prochaine décennie.

39. Les pays ont été encouragés, dans le cadre d'ateliers régionaux, à commencer à élaborer des politiques nationales en matière de nanotechnologies et de nanomatériaux manufacturés, pour assurer une approche intégrée et une coordination entre l'Approche stratégique et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, afin de favoriser l'intégration des questions relatives aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés dans la planification du développement et afin d'assurer une gestion rationnelle des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés tout au long de leur cycle de vie.

40. En examinant les progrès accomplis dans le domaine des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être examiner les informations contenues dans le rapport sur les applications, les répercussions et la gestion des dangers présentés par les nanomatériaux dans le contexte de l'Approche stratégique. Le résumé analytique de ce rapport figure dans le document SAICM/OEWG.1/12 et le texte intégral dans le

---

<sup>2</sup> Une proposition d'inclure les travaux menés sur les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques comme nouveau domaine d'activité dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique figure dans le document SAICM/OEWG.1/8.



document SAICM/OEWG.1/INF/8<sup>3</sup>. Plus spécifiquement, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la possibilité de rédiger une résolution, basée sur les recommandations contenues dans le rapport susmentionné, pour examen par la Conférence internationale de la gestion des produits chimiques, à sa troisième session.

41. Ces recommandations comprennent : inclure des nouvelles activités dans le Plan d'action mondial<sup>4</sup>; élaborer des stratégies régionales de l'Approche stratégique en matière de nanomatériaux manufacturés; étendre les programmes de bonne gestion industrielle aux nanomatériaux, y compris une participation financière aux activités de sensibilisation, d'échange d'information et de dialogue avec le public; élaborer un plan d'activités pour établir des critères utilisés dans le cadre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, en ce qui concerne la sécurité des nanomatériaux. D'autres recommandations incluent : faciliter l'échange d'informations sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés; élaborer des directives internationales et du matériel de formation; faciliter le transfert de technologie pour des applications qui protègent la santé humaine et l'environnement.

## **E. Gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs**

42. Il est prévu de poursuivre les travaux sur la gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, notamment par le biais de programmes de bonne gestion nationale et internationale et de cadres réglementaires nationaux et internationaux. Un soutien sera apporté à cet effet par le groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés. En examinant les progrès accomplis dans ce domaine, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être faire des observations sur le mandat du groupe mondial sur les produits chimiques, en particulier sur les travaux proposés pour 2011-2012. Le Groupe de travail a été invité également à faire des nominations de membres de ce groupe.

## **F. Conclusions**

43. Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans l'application des résolutions II/4 et II/5. Les mesures demandées au titre de chaque résolution ont été prises, ou sont en cours d'élaboration. Cependant, les recommandations concernant des futurs travaux montrent que beaucoup reste à faire en ce qui concerne les peintures à base de plomb, les substances chimiques incorporées dans les produits, les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des produits électriques et électroniques, les nanotechnologies et les nanomatériaux, et les produits chimiques perfluorés.

44. Compte tenu des travaux en cours sur les nouvelles questions de politique générale et sur la gestion des produits chimiques perfluorés, de la nécessité de mener à bien ces travaux et des ressources limitées dont dispose actuellement le secrétariat, le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être :

- a) S'agissant des nouvelles questions de politique générale :
  - i) Examiner les progrès accomplis dans le cadre des travaux menés sur chaque nouvelle question de politique générale, comme demandé dans la résolution II/4, en examinant si les mesures demandées dans la résolution ont été mises en œuvre de manière adéquate;
  - ii) Examiner les recommandations concernant la poursuite d'une action concertée pour chaque nouvelle question de politique générale, en tant que de besoin;
  - iii) Examiner les recommandations formulées pour chaque nouvelle question de politique générale et préparer un projet de résolution, pour examen par la Conférence à sa troisième session;
- b) S'agissant de la gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs:

<sup>3</sup> Le rapport a été commandé par le secrétariat, en application de la résolution II/4 E de la Conférence internationale de la gestion des produits chimiques, à sa deuxième session. Il a été rédigé par Rob Visser, en collaboration avec Georg Karlaganis, Vladimir Murashov et Seonghee Seo.

<sup>4</sup> Une proposition d'inclure les travaux menés sur les nanotechnologies et les nanomatériaux comme nouveau domaine d'activité dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique a été présentée par le Gouvernement suisse et figure dans le document SAICM/OEWG.1/8.

- i) Examiner les progrès accomplis dans le cadre des travaux menés sur la gestion des produits chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs, comme demandé dans la résolution II/5;
  - ii) Examiner les informations fournies par l'OCDE et faire des observations sur le mandat du groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés, en particulier sur les travaux proposés pour 2011 et 2012;
  - iii) Accepter l'invitation de faire des nominations de membres du groupe mondial sur les produits chimiques perfluorés.
-